

Comité Social d'Administration du 17 Octobre

Projet de loi de finances 2024, Gestion déconcentrée à la DGFIP et Jeux olympiques

Présidé dans sa première partie par Monsieur Cazenave, ministre délégué en charge des comptes publics, ce Comité Social d'Administration était l'occasion de détailler le projet de loi de finances 2024 et son application aux ministères économiques et financiers.

Après avoir affirmé son attachement à un dialogue régulier franc et ouvert, le ministre a rappelé que compte tenu du contexte particulier, nous avons basculé en vigilance attentat avec un renforcement de toutes les mesures de sécurité. Les procédures ont été diffusées pour la prévention et la protection de tous.

PLF 2024

Le contexte global est connu, la maîtrise de la dépense publique. Les priorités annoncées sont les suivantes : investir dans la transition écologique et dans nos services publics avec renfort des fonctions régaliennes, baisser la fiscalité des entreprises et maintenir des mesures pour le pouvoir d'achat des français.

Au ministère, cela se traduit par un budget de 19,4Mds avec des axes forts.

Concernant les mesures pour le pouvoir d'achat des agents et l'attractivité du ministère, 144M€ seront ciblés sur les mesures salariales. Les crédits d'action sociale et SST sont sanctuarisés : 125M€ sur l'action sociale (+1M€) donc 17M€ sur la SST et 3M€ sur le fond télétravail. Sur ce dernier point, **FO Finances** avait demandé la pérennisation de ce fond lors des discussions sur l'accord télétravail ministériel signé en 2022.

Si le ministre considère que ce n'est pas un budget d'austérité, **FO Finances** ne peut que constater que notre budget est insuffisant pour assurer le bon exercice de nos missions.

16M€ seront consacrés à la sécurité des agents : réaménagement des locaux, achat de véhicules et matériels spécifiques, équipement de téléphones avec alarme.

Détail des schémas d'emploi :

Le ministère supportera 33 suppressions d'emplois :

- Gestion des finances publiques : - 44 (-200 à la DGFIP, +48 à la DGDDI, +108 sur le programme 218)
- Economie : + 11 (+4 DGCCRF, +3 DGE, +2 DG Trésor, +2 AC, +2 conseil économique, -2 INSEE)
- MTFP : +48 à la DITP

La lutte contre la fraude fiscale permet à la DGFIP de bénéficier d'une réévaluation de son schéma d'emploi : -200 au lieu de -450, avec une pause confirmée en 2025.

FO Finances a fait remarquer qu'une nouvelle fois, notre ministère était l'exception : le seul à présenter un schéma d'emplois négatif. Nous revendiquons un arrêt des suppressions d'emplois et non une pause ou une stabilisation. Les milliers d'emplois supprimés impactent fortement les conditions d'exercice de nos missions et la qualité de vie au travail de nos agents. Les résultats de l'observatoire interne le démontrent chaque année.

Protection sociale complémentaire

Le ministre estime que le chantier sur la protection sociale complémentaire PSC est un chantier d'envergure, qui doit permettre une continuité de garanties pour les agents. Le ministre s'est fait écho de la situation particulière au ministère, avec un dialogue social constructif et partagé au moment du référencement.

Pour lui, le couplage santé prévoyance est nécessaire et il en a fait la demande expresse en interministériel. Il espère la signature de l'accord de méthode le 9 novembre et reste pleinement mobilisé sur le sujet afin de mettre en place dès 2025 un dispositif prévoyance obligatoire en même temps que la garantie santé.

Le contenu du panier de soins et la participation ministérielle ne sont pas soumis à négociation ministérielle, mais il propose de discuter des options permettant une meilleure couverture.

FO Finances s'inquiète de la situation des personnels gérés par Bercy mais rémunérés par un autre ministère ou organisme (par exemple en DREAL), qui ne seraient pas dans le périmètre de l'accord ministériel sur la PSC. Ces agents seraient donc amenés à changer de PSC en fonction de leur employeur, cette situation est totalement inacceptable ! **FO Finances** a demandé une dérogation afin de maintenir ces agents dans le périmètre des MEF.

PMQ

Lors du précédent CSAM, le ministre a annoncé un plan de promotion ministériel, limité au changement de corps : +10% de promotions internes par changement de corps en 2024 et 2025, soit environ 200 promotions supplémentaires par an. **FO Finances** regrette que rien ne soit prévu pour les changements de grade.

Le groupe de travail ministériel sur le sujet a été reporté à début 2024 pour permettre au dialogue directionnel de se poursuivre.

IMT et Prime de fidélisation 93

La portabilité de l'IMT n'est pas dans le PLF 2024 mais elle devrait faire l'objet d'un amendement qui recevra l'avis favorable du gouvernement. En réponse à la question de **FO Finances**, le ministre a confirmé que cette disposition

serait incluse même en cas d'utilisation du 49-3 A vérifier...

A la demande de **FO Finances**, le ministre nous a confirmé que l'intégration des agents des douanes d'Aulnay-Sous-Bois dans le périmètre de la prime de fidélisation allait aboutir.

Qualité de vie au travail

En matière de qualité de vie au travail, le ministre souligne les négociations en cours : égalité professionnelle, handicap et la mise en œuvre des accords, notamment sur le télétravail. Il souhaite aller plus loin et discuter des sujets impactant pour les agents : l'adaptation des locaux et des méthodes de travail pour répondre aux nouveaux usages avec l'aide d'ergonomes, la transition numérique et l'intelligence artificielle précédées d'un état des lieux pour apprécier l'impact sur les métiers et les conditions de travail. L'adaptation des locaux doit être discutée en fonction des nouvelles modalités d'organisation du travail mais aussi de l'efficacité énergétique.

FO Finances a rappelé que tout réaménagement des locaux devait d'abord partir de la volonté des agents, couplée à une approche organisationnelle du travail et à la mise en œuvre d'un dialogue social. En cas de restructuration, les agents doivent être associés à la démarche le plus en amont possible afin de recenser les besoins.

Concernant la circulaire ministérielle pour les nouvelles instances, un groupe de travail est prévu le 14 novembre afin de préciser certains points, comme le fait de pouvoir convoquer en expert le représentant suppléant en CSA. Cette circulaire doit être diffusée rapidement, **FO Finances** ne peut que constater que trop souvent la hiérarchie locale s'en tient à une lecture restrictive du droit.

Décret et arrêté portant déconcentration de la gestion des personnels de la DGFiP

En application du décret portant charte de la déconcentration (n° 2015-510 du 7 mai 2015), les textes présentés posent les bases juridiques de la déconcentration de la gestion de certains personnels de la



chacun pour tous avec

DGFIP, élargissent le champ des délégataires de signature du directeur général des finances publiques et précisent quels sont les actes de gestion concernés.

Le projet de décret prévoit deux niveaux de délégation de pouvoir :

- premier niveau : délégation du Ministre aux « numéros 1 » de la DGFIP, c'est-à-dire aux agents relevant du statut des emplois de direction régis par le décret n° 2022-644 du 26 avril 2022, pour le recrutement et la gestion des fonctionnaires de catégorie A, titulaires et stagiaires, et des agents contractuels de droit public, toutes catégories confondues ;

- deuxième niveau : du directeur général des finances publiques aux « numéros 1 », pour la gestion des fonctionnaires, titulaires et stagiaires, des deux corps de catégorie B (contrôleurs et géomètres-cadastrés) et des deux corps de catégorie C (agents administratifs et agents techniques des finances publiques).

Le projet de décret précise que la délégation de pouvoir ne peut concerner les décisions relatives à la cessation de fonctions et à la nomination dans les corps toutes catégories confondues.

La liste des décisions pouvant entrer dans le champ de la délégation est établie par le projet d'arrêté :

- pour les fonctionnaires de catégorie A, B et C : sanctions du premier groupe 1 et décisions d'affectation locale ;

- pour les agents contractuels : recrutement sous contrat à durée déterminée et sanctions « type premier groupe ».

En complément, le projet de décret modifie les statuts particuliers des deux corps de catégorie B (contrôleurs des finances publiques et géomètres cadastrés) et des deux corps de catégorie C (agents administratifs et agents techniques), afin de permettre au directeur général de déléguer sa signature non plus aux seuls fonctionnaires de catégorie A exerçant dans les services centraux, mais aux fonctionnaires et contractuels relevant de la catégorie A exerçant aussi bien en centrale que dans les services déconcentrés.

FO Finances s'est prononcé contre ces dispositions qui vont à l'encontre de l'intérêt des agents et remettent en cause une équité de traitement national.

Jeux olympiques de Paris 2024

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP) vont conduire à mobiliser de manière exceptionnelle certains agents du ministère, en particulier à la Douane et à la CCRF. Il y aura également des contraintes de déplacement dans/vers les emprises en particulier en Ile-de-France. La cérémonie d'ouverture notamment aura des conséquences fortes sur la circulation des agents.

Les agents mobilisés par les JOP pourront solliciter le report de 10 jours de congés non pris en 2024 sur l'année 2025. Le principe d'un rehaussement de 10 jours du plafond du compte épargne-temps (y compris pour les agents dont le plafond est actuellement fixé à 70 jours) a également été acté, le projet de texte correspondant étant en cours d'élaboration par la DGAFP. Par contre, l'hypothèse d'une prime interministérielle dédiée aux JOP a été écartée, ce qui a été dénoncé par l'ensemble des fédérations.

Les douaniers vont être fortement mobilisés dans les régions qui accueilleront des épreuves, notamment en région parisienne, et dans les aéroports, ce qui rendra difficile la prise de congés. C'est dans ces zones que seront déployés les renforts, au détriment des régions où les renforts estivaux sont habituellement déployés.

La directrice des Douanes a affirmé que la contribution de la Douane se ferait au regard de ses attributions : aucun maintien de l'ordre.

La DGCCRF restera aussi dans son rôle et sera mobilisé en amont de l'évènement, sur les prix des hôtels par exemple. Des emplois temporaires ont été créés mais aussi des renforts permanents qui seront réaffectés après les JO. Un recensement est en cours pour identifier les difficultés que pourraient rencontrer les agents. Enfin, des discussions auront lieu au niveau des DDI car les contraintes d'autres corps de contrôle comme les inspecteurs du travail sont assez similaires.

Il est probable que les possibilités de télétravail soient augmentées pour les agents impactés dont la présence physique n'est pas indispensable.

Bercy va s'assurer aussi de la mobilisation de l'action sociale pour le logement des agents mobilisés, pour la garde et le départ en vacances des enfants des agents concernés. Le CNAS devra aussi être mis à contribution.



chacun pour tous avec

Concernant les colonies, le secrétariat a demandé à l'EPAF de travailler pour permettre à tous les enfants de partir à un tarif raisonnable dans une période où tout sera plus cher. Il est également prévu une déconcentration des points de regroupements, il n'y aura pas de plateforme en région parisienne.

Sur les logements, l'administration doit mesurer précisément les besoins, les dates, les lieux et voir ensuite avec la masse des douanes et l'ALPAF pour répondre aux besoins, sans pénaliser les autres agents. **FO Finances** a rappelé que la situation était déjà compliquée pour les agents affectés en région parisienne.

Par ailleurs, la question des mobilités au 1er septembre a été soulevée.

Pour l'instant, la cartographie des périmètres de sécurité n'est pas connue, ce qui ne permet pas de connaître l'ensemble des sites impactés.

L'administration s'est engagée à faire des points réguliers, en lien avec les directions. Il est important de laisser au directionnel la réalité du terrain.

Un dialogue social soutenu devra avoir lieu d'ici à l'échéance, afin d'anticiper l'organisation à mettre en place.

FO Finances se félicite que notre ministre, monsieur Cazenave, soit venu présider ce CSA ministériel, démontrant ainsi sa volonté de maintenir un dialogue régulier avec les fédérations.

Les engagements pris par son prédécesseur ont été tenus dans leur grande majorité, même si nous attendons la concrétisation de deux revendications FO, à savoir la portabilité de l'IMT et l'élargissement de la prime de fidélisation aux agents des douanes d'Aulnay sous-bois.

Compte tenu du climat de violence, les engagement pris pour renforcer la sécurité doivent trouver des applications concrètes au plus près des agents rapidement.



chacun pour tous avec

